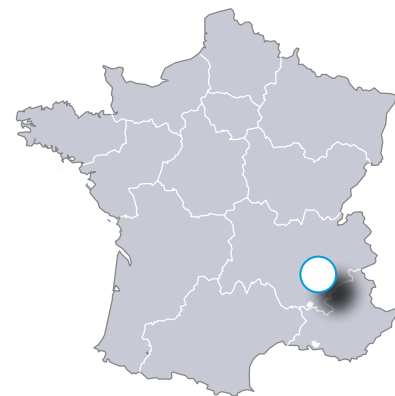




INSERTION SOCIALE

STRATÉGIE/POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

Syndicat mixte Ardèche Drôme numérique (A.D.N)



DESCRIPTION DU MARCHÉ

> Contenu du marché

Élaboration d'une stratégie/politique pour placer le syndicat en acheteur public responsable dans le cadre d'un projet de travaux de déploiement d'un réseau fibre optique à la maison.

Budget : 480 millions d'euros

> Cadre du marché

- Plan national d'action pour les achats publics durables (2015 – 2020)
- Code des marchés publics (2006)
- Décret du 25 mars 2016 (art. 60)
- Loi du juillet 2014 applicable au 1er janvier 2017

> Acteurs impliqués

- > Département de l'Ardèche,
 - > ADTiM
 - > Département de la Drôme
 - > France Très Haut Débi
 - > Région Auvergne-Rhône-Alpes
- et d'autres intercommunalités du territoire.

TERRITOIRE

En 2007, les départements de l'Ardèche et de la Drôme, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes créent Ardèche Drôme numérique (A.D.N.) afin d'assurer un service public du numérique partout sur le territoire. Les intercommunalités du territoire les ont rejoints pour participer aux travaux de déploiement de la fibre à la maison.

Le secteur de la fibre optique est marqué par un important besoin de formation de la main d'œuvre et une surcharge de commandes auprès des usines de fabrication. Ainsi, la commande publique doit être efficace pour atteindre les objectifs fonctionnels, de délais et de coûts du projet de fibre optique à la maison. Elle doit également s'inscrire sur la durée et prendre en compte les caractéristiques du secteur d'activité et du territoire.

• **Drôme** :
Superficie : 6 530 km²
Habitants : 438 000

• **Ardèche** :
Superficie : 5 529 km²
Habitants : 325 157



> Points forts

Le syndicat mixte incite les prestataires à prendre en compte, en plus du public traditionnellement éligible aux clauses d'insertion sociales, les apprentis et étudiants en alternance. L'accent est porté sur la féminisation des métiers et la formation nécessaire des personnes éligibles. Ces clauses d'insertion innovantes constituent des obligations contractuelles et un **critère de sélection des offres**. Pour répondre, chaque prestataire doit exposer sa stratégie en la matière.

Critères d'attribution des offres : Des critères de responsabilité sociale et environnementale ont été ajoutés pour l'attribution des marchés subséquents au déploiement du réseau fibre optique, jugés selon une fourchette de **5 à 10%** sur la base d'un mémoire technique. Les prestataires sont tenus par leurs engagements et des pénalités sont applicables en cas de non-respect.

Le rapport vise à partager les principes directeurs qui fondent l'action du syndicat en matière de commande publique



> Organisation interne

En amont du lancement des procédures de marchés, le syndicat mixte a mené un important travail de « sourcing » auprès des acteurs du secteur de la fibre optique. L'objectif : mieux appréhender les retours d'expérience pour optimiser la stratégie achat et inciter les acteurs à se positionner lors de consultations, de façon à bénéficier de la meilleure dynamique concurrentielle.



> Spécifications techniques et pistes d'améliorations

PARTENARIAT POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET PUBLICS BÉNÉFICIAIRES :

- ➔ **Suivi et mise en œuvre** des clauses par les départements drômois et ardéchois comprenant leurs réseaux d'acteurs de l'insertion ;
- ➔ **Rémunération** du tutorat apporté par le syndicat mixte ;
- ➔ **Sanctions** mise en place par le syndicat mixte en cas de défaillances.

PREMIER BILAN :

- ➔ **Organisation** de journées d'information à destination des publics éligibles portant sur :
 - La présentation des métiers de la fibre optique ;
 - Les prérequis ;
 - Les possibilités de recrutement ;
 - Les formations existantes ;
- ➔ **Participation** d'environ 80 personnes ;
- ➔ 35 000 heures d'insertion professionnelle générées ;
- ➔ **Recrutement** de 8 personnes.

ACCÈS AUX PME/TPE ET ENTREPRISES D'INSERTION DU TERRITOIRE :

- ➔ **Recourir** aux procédures adaptées afin de faciliter l'accès aux PME/TPE du territoire :
 - Calcul de la valeur estimée des opérations de travaux définie par local technique ;
 - Allotissement calibré par corps de métier et par zone géographique ;
- ➔ **Réserver** l'accès aux marchés aux entreprises du territoire employant des travailleurs handicapés ou défavorisés pour des lots spécifiques ;
- ➔ **Définir** la collaboration avec les entreprises d'insertion.

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES BESOINS DE FORMATION DES ENTREPRISES :

→ 400 emplois générés dans le déploiement de fibre optique.

MISE EN PLACE DE 2 CENTRES DE FORMATIONS SUR LE TERRITOIRE :

→ **Mise en place** d'un centre de formation sur le site de Neopolis à Rovaltain aidant les entreprises locales à former leur personnel aux nouveaux métiers du déploiement des réseaux fibre optique ;

→ **Création** d'un centre de formation complémentaire situé sur le Parc industriel Rhône Vallée au Pouzin, labellisé « Centre national du très haut débit » par Objectif fibre, disposant d'un site extérieur pour les formations de génie civil et travaux en hauteur sur poteaux.

DEMANDEURS D'EMPLOIS ET DES FINANCEURS :

→ 12 bénéficiaires d'une formation longue entièrement financée par le Pôle Emploi dans le cadre du plan national pour l'emploi « 500 000 formations supplémentaires » ;

→ 13 autres bénéficiaires de formations courtes qualifiantes ;

→ 12 bénéficiaires d'une formation financée par Randsdad acteur de l'intérim sur le déploiement de fibre optique ;

→ **Coordination** d'une action de formation spécifique pour 11 bénéficiaires du RSA prise en charge par Pôle Emploi.

PISTES D'AMÉLIORATION

> **Exiger** le respect des conventions de l'IOT sur les lieux de production ainsi qu'un justificatif en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations ;

> **Réglementer** un nombre d'heures de travail générées par le marché à des personnes en difficulté d'insertion ;

> **Mettre en place** des modes de suivi et de contrôle de l'action en insertion sociale et les pénalités applicables pour non-exécution de celle-ci ou non remise des documents justificatifs ;

> **Préciser** les modalités d'encadrement des bénéficiaires de l'action d'insertion pendant l'exécution du marché : objectifs, organisation des modules de formation ou périodes d'adaptation, suivi médico-social, encadrement technique, évaluation des savoir-faire, aide à l'orientation professionnelle.



[Centre de ressources par et pour les professionnels de la construction, de la
réhabilitation et de l'aménagement durables](#)



Réalisé par



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie - Environnement

Soutenu par

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour plus d'information

aaguado@sm-adn.fr
sdelarbre@sm-adn.fr